

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français

ETAT CIVIL

- 1 photo d'identité officielle et récente

Étudiant-e-s de nationalité française :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie de l'attestation de recensement ou certificat de la journée de défense et citoyenneté (JDC)

Étudiant-e-s internationaux :

- Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne** : photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne** : photocopie du titre de séjour ou du passeport (page de l'état civil)

CVEC ET ASSURANCE

- Attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (faisant figurer votre n° CVEC)
- Attestation de Responsabilité Civile (**modèle à télécharger**)

CURSUS

- Photocopie en français du relevé de notes du baccalauréat (si vous avez passé un bac du système français et que votre relevé de notes ne fait pas apparaître votre n° INE, vous devez produire en plus un justificatif officiel précisant votre n° identifiant national étudiant)
- Photocopie du justificatif attestant que vous pouvez accéder à l'année supérieure : diplôme, attestation de réussite, relevé de notes **tamponné et signé par votre établissement avec mention du nombre d'ECTS acquis**

POUR UNE INSCRIPTION EN DIPLÔME DE GRAND ÉTABLISSEMENT (DGE) À TARIFS MODULÉS

Étudiant-e rattaché-e au foyer fiscal de ses parents :

- Si la résidence fiscale se trouve en UE : Photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- Si la résidence fiscale se trouve Hors UE : Attestation sur revenus hors UE (**modèle à télécharger**)

Étudiant-e détaché-e du foyer fiscal :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de l'étudiant (le seuil de revenu brut global doit être supérieur ou égal à 8000€)
- Photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 des parents
- Attestation sur l'honneur de l'étudiant-e indiquant qu'il-elle est complètement indépendant-e financièrement (aucun soutien matériel des parents ou tuteurs)

En cas d'abattement pour fratrie

- Photocopie du certificat de scolarité 2022/2023 du frère ou de la sœur inscrit dans l'enseignement supérieur (ou à défaut modèle à télécharger)

En cas d'abattement "hors Ile-de-France" :

- L'adresse figurant sur l'avis d'impôt 2021 est vérifiée. En cas de déménagement depuis la période d'imposition, joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois (ex : quittance d'électricité, fournisseur d'accès internet, etc.)

EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

- Boursier-e CROUS/CAMPUS FRANCE : photocopie de la notification de bourse 2022/2023 du CROUS ou de l'attestation de bourse 2022/2023 de Campus France ou, à défaut si vous ne l'avez pas encore reçue, attestation sur l'honneur (modèle à télécharger)
- Pupille de la nation : photocopie du justificatif
- Étudiant-e réfugié-e : photocopie du justificatif de l'OFPRA
- Étudiant-e en situation de handicap titulaire de la carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% : photocopie de la carte d'invalidité
- Enfant et membre du personnel de l'Université dont le traitement principal est versé au titre de l'Université Paris Dauphine-PSL : attestation de la Direction des ressources humaines de l'Université Paris Dauphine-PSL